



**Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la  
biodiversité et les services  
écosystémiques**

Distr. générale  
19 janvier 2017

Français  
Original : anglais

---

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique  
et politique sur la biodiversité  
et les services écosystémiques**

**Cinquième session**

Bonn (Allemagne), 7-10 mars 2017

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Programme de travail de la Plateforme : évaluation  
méthodologique des diverses conceptualisations des  
multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits**

**Informations portant sur le cadrage de l'évaluation  
méthodologique des diverses conceptualisations des multiples  
valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité  
et les services écosystémiques [produit 3 d)]**

**Note du secrétariat**

1. Dans la section V de sa décision IPBES-4/1, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a approuvé le rapport de cadrage de l'évaluation méthodologique sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, figurant à l'annexe VI de la décision. Par la même décision, la Plénière a décidé d'examiner les modalités de l'évaluation à sa cinquième session.
2. À sa cinquième session, la Plénière sera invitée à se pencher sur les modalités de l'évaluation des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les services écosystémiques, en se fondant sur le rapport de cadrage approuvé, qui est reproduit dans l'annexe de la présente note sans avoir été revu par les services d'édition, et sur la proposition révisée de durée, de calendrier et de budget qui figure dans la note du secrétariat portant sur les considérations relatives à la réalisation de deux évaluations thématiques et d'une évaluation méthodologique (IPBES/5/6).

---

\* IPBES/5/1/Rev.1.

## Annexe

### **Cadrage de l'évaluation méthodologique sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les services écosystémiques [produit 3 d]**

#### **I. Portée, bien-fondé, utilité et hypothèses**

##### **A. Portée**

1. Les objectifs de l'évaluation méthodologique proposée sont d'évaluer : a) les diverses conceptualisations des valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les services écosystémiques (approvisionnement, régulation et culture) conformément au système de référence de la Plateforme<sup>1</sup>; b) les différentes méthodologies et approches de détermination de la valeur; c) les différents moyens de reconnaître, de concilier et d'intégrer les multiples valeurs et les méthodes de détermination de la valeur afin de faciliter la prise de décisions; et d) les lacunes relatives aux connaissances et aux données, ainsi que les incertitudes<sup>2</sup>.

##### **B. Limites géographiques de l'évaluation**

2. L'évaluation permettra de déterminer les valeurs à intégrer dans la prise de décisions à toute échelle géographique, du niveau local au niveau mondial.

##### **C. Bien-fondé**

3. La conception actuelle de la gouvernance, des institutions et des politiques tient rarement compte des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits pour les êtres humains<sup>3</sup>. Les avantages de la prise en compte de la diversité et de la complexité de ces multiples valeurs sont nombreux : a) rendre visibles les différents types de valeurs et le large spectre des bienfaits de la nature; b) choisir et définir les méthodologies et approches appropriées de détermination de la valeur; c) identifier et résoudre les conflits inhérents pouvant naître des différentes perspectives sur les valeurs et la détermination de la valeur; d) autonomiser les individus et les groupes dont les voix ne sont généralement pas entendues ou prises en compte dans les discussions sur les valeurs; et e) offrir une vue large et équilibrée des mécanismes contribuant à la construction de la valeur à partir de multiples valeurs existantes qui étend la détermination de la valeur au-delà des méthodes économiques traditionnelles. La détermination de la valeur, si elle est effectuée en fonction du contexte, peut être une ressource vitale pour bon nombre de décideurs, notamment les gouvernements, les organisations de la société civile, les populations autochtones et les communautés locales, les gestionnaires des écosystèmes terrestres et marins, et le secteur privé, dans la prise de décisions en connaissance de cause.

4. Par conséquent, une évaluation critique des forces et faiblesses des concepts et méthodologies se rapportant aux diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature (y compris la biodiversité et la structure et le fonctionnement des écosystèmes) et de ses bienfaits (notamment les services écosystémiques), fournira la base de connaissances pour guider l'utilisation d'outils d'aide aux politiques existants et l'élaboration plus poussée de ces outils, et aidera à l'évaluation des sources d'informations pour les évaluations, en tenant compte des différentes visions du monde, des traditions culturelles, des cadres de politiques et des circonstances nationales. L'évaluation tiendra compte du degré de fiabilité des valeurs et des méthodes de détermination des valeurs.

5. Cette évaluation s'appuiera sur le guide préliminaire révisé pour l'évaluation méthodologique sur les diverses valeurs de la nature et de ses bienfaits<sup>4</sup>. Le guide préliminaire n'a pas procédé à une évaluation critique des différentes méthodologies ou approches de détermination de la valeur ou des moyens d'intégrer et de concilier, le cas échéant, la diversité des valeurs, ou de la manière dont les

<sup>1</sup> Décision IPBES-2/4, annexe.

<sup>2</sup> En utilisant le cadre de confiance de la Plateforme figurant dans le guide de la Plateforme concernant les évaluations (IPBES/4/INF/9).

<sup>3</sup> Le cadre conceptuel définit l'expression « nature et ses bienfaits aux êtres humains » et son utilisation dans le contexte de la Plateforme (décision IPBES-2/4, annexe).

<sup>4</sup> (IPBES/4/INF/13).

différentes visions et valeurs du monde sont incluses dans la prise de décisions ou ont conduit à l'évaluation des outils d'aide aux politiques et des options politiques. L'évaluation, qui tiendra également compte des expériences acquises dans le cadre des évaluations régionales et thématiques, débouchera sur des directives pratiques révisées.

6. L'évaluation et les directives révisées faciliteront la réalisation cohérente des évaluations de la Plateforme et d'autres activités. Elles devraient également faciliter les évaluations nationales et la formulation et la mise en œuvre des politiques nationales et internationales, y compris s'agissant des objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

7. L'évaluation pourrait faciliter l'élaboration d'outils et de méthodologies pour l'intégration d'un ensemble adéquat de valeurs biophysiques, sociales et culturelles, économiques, globales (y compris autochtones et locales) et ayant trait à la santé, dans la prise de décisions par un ensemble de parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations de la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, les gestionnaires d'écosystèmes, et le secteur privé. La prise en compte des valeurs biophysiques, conformément au guide préliminaire, reconnaîtra, mais n'impliquera pas une évaluation détaillée, des liens au niveau des mécanismes entre les processus et fonctions écosystémiques et la fourniture des bienfaits aux êtres humains, qui constitue l'objet d'autres évaluations de la Plateforme.

8. Ce travail sera directement applicable aux travaux de la Plateforme. Il permettra d'identifier les lacunes pertinentes de connaissances, y compris les connaissances scientifiques et connaissances autochtones ou locales des communautés, ainsi que dans la pratique de la prise de décisions et dans les besoins de renforcement des capacités. En outre, il mettra en exergue les approches et méthodologies, y compris les scénarios et modèles, qui sont particulièrement utiles pour la reconnaissance et la conciliation des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits pour les êtres humains.

9. L'évaluation sera basée sur la reconnaissance des vues, visions et approches culturellement différentes du monde pour réaliser une bonne qualité de vie dans le contexte du système de référence de la Plateforme.

## D. Hypothèses

10. Le travail sera effectué par un groupe d'experts multidisciplinaire représentant un éventail de disciplines, notamment l'anthropologie, la biologie, les sciences de la communication, l'écologie, l'économie, les sciences environnementales, la géographie, le droit, la philosophie, les sciences politiques, la mise en œuvre des politiques, la psychologie, la sociologie et les domaines pertinents de recherche interdisciplinaire, ainsi que les parties prenantes et les praticiens pertinents pour les décisions sur la biodiversité et les services écosystémiques (par exemple, les entreprises, les gouvernements et les organisations non gouvernementales) et les détenteurs de savoirs autochtones et locaux issus d'un ensemble de traditions culturelles. Ces experts seront désignés par les gouvernements et les parties prenantes de la Plateforme et sélectionnés par le Groupe d'experts multidisciplinaire conformément aux procédures d'élaboration des produits de la Plateforme, et s'appuieront sur les initiatives pertinentes antérieures ou en cours (voir paragraphes 19 et 20).

## II. Descriptif des chapitres

11. Le rapport d'évaluation comprendra un résumé à l'intention des décideurs et six chapitres contenant chacun un résumé analytique des principales conclusions et des messages les plus pertinents pour les décideurs.

12. Le chapitre 1 consistera en une introduction explicitant la pertinence des diverses conceptualisations des valeurs de la nature et de ses bienfaits pour la gouvernance et les institutions et les politiques dans différents contextes de prise de décisions, ainsi que les liens explicites avec le système de référence. Le chapitre fournira aussi une explication sur la manière dont il peut être utilisé en rapport avec le catalogue des outils d'aide aux politiques et des méthodologies de la Plateforme<sup>5</sup> [produit 4 c)].

13. Le chapitre 2 évaluera, conformément au système de référence de la Plateforme et au guide préliminaire, la couverture des diverses conceptualisations des valeurs au regard de la nature et des bienfaits que celle-ci procure aux êtres humains. L'évaluation reposera sur la littérature scientifique à travers, par exemple, les examens systématiques et la méta-analyse. Elle s'appuiera également sur les études de cas qualitatives associées aux savoirs autochtones et locaux et à l'élaboration concrète des

<sup>5</sup> IPBES/4/INF/14.

politiques, entre autres sources d'information. Ce travail permettra d'identifier la manière dont les différentes visions du monde, associées à différents types de valeurs, ont été prises en compte dans les contextes de prise de décisions. Conformément au système de référence de la Plateforme et au guide préliminaire, les valeurs examinées porteront essentiellement sur la nature, les bienfaits que la nature procure aux êtres humains et une bonne qualité de vie et seront les valeurs intrinsèques et indispensables (y compris, par exemple, les valeurs d'usage et les valeurs de non-usage, les valeurs de legs, les valeurs d'option) et les valeurs relationnelles. L'évaluation tiendra compte, entre autres, des valeurs mises en jeu dans les situations d'incertitude et les risques de catastrophes.

14. Le chapitre 3 évaluera les différentes méthodologies et approches de détermination de la valeur, notamment : a) les approches biophysiques, sociales et culturelles, économiques, globales (y compris autochtones et locales) et ayant trait à la santé; et b) les approches pour l'intégration et la conciliation des différents types de valeurs. La perspective des différents genres et générations sera aussi considérée. Il s'appuiera sur une large revue des méthodologies et approches de détermination de la valeur qui ont été appliquées dans les différentes sources spécialisées d'information. Il mettra en exergue ces méthodes et approches qui permettent l'articulation, l'intégration et la conciliation des approches de détermination de la valeur, et la reconnaissance des différences intrinsèques entre les approches de détermination de la valeur, compte tenu des différentes visions du monde et des systèmes de savoirs. Il s'agira entre autres d'examiner la manière dont les différentes méthodes et approches aident à reconnaître et à gérer les conflits, synergies et compromis potentiels entre les valeurs des différents aspects de la nature pour différents acteurs et secteurs. Les principales conclusions seront dégagées, surtout celles qui portent sur l'évaluation des liens entre différents types de valeurs suivant différentes visions du monde, et celles qui établissent le lien entre la nature, les bienfaits de la nature et une bonne qualité de vie.

15. Le chapitre 4 évaluera quantitativement et qualitativement les principales conclusions et leçons tirées des méthodologies et approches de détermination de la valeur couvertes dans les chapitres 2 et 3, pour la prise de décisions et l'élaboration des politiques à différents niveaux et dans différents contextes (y compris communautaire, privé et public). Ceci permettra d'identifier les méthodes les plus communément utilisées et les méthodes qui peuvent être effectivement utilisées sous diverses contraintes (par exemple, les contraintes financières ou de temps) pour établir le lien entre les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits à la gouvernance, aux institutions et aux politiques. Le chapitre évaluera et interprétera également la manière dont les méthodologies et approches de détermination de la valeur s'attaquent aux différentes valeurs socialement partagées, y compris celles qui sont associées aux différentes notions d'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle (y compris les aspects de procédures, de reconnaissance et de distribution) ainsi que les implications méthodologiques de la prise en compte de l'équité entre les acteurs sociaux qui accordent de la valeur à une entité (la nature et ses bienfaits dans ce cas) de manière différente, même en s'accordant sur les types de valeurs qui sous-tendent le processus de détermination de la valeur. Une importance particulière sera accordée à ces méthodes qui, de l'avis des décideurs, ont réussi dans des contextes particuliers ou à des échelles spatiales, temporelles ou socio-organisationnelles particulières. Les principales conclusions seront dégagées, surtout celles qui portent sur la détermination des outils d'aide aux politiques, tels que les scénarios et modèles, ainsi que d'autres approches qui se sont révélés efficaces. Il examinera aussi la manière dont les comptes écosystémiques ont été intégrés dans les politiques nationales et les systèmes nationaux de comptabilité et de publication, ainsi que les normes de comptabilité pertinentes, selon la situation nationale. Il fournira également des informations qualitatives et quantitatives sur la manière dont l'inclusion des diverses valeurs dans les contextes de prise de décisions s'est opérée suivant : a) les échelles spatiales; b) les échelles temporelles; c) les échelles d'organisation sociale; et d) les types de parties prenantes et la diversité sociale, et la manière dont a) les changements environnementaux; b) les changements sociaux et les apprentissages sociaux; c) les relations de pouvoir; d) l'inclusion et l'agencement; et e) les institutions, formelles et informelles, ont eu une incidence sur les valeurs en jeu dans les processus de prise de décisions. En outre, les possibilités ouvertes en matière de prise de décisions par l'assimilation des enseignements tirés seront recensées.

16. Le chapitre 5 mettra l'accent sur les lacunes en matière de connaissances et de données et les incertitudes en ce qui concerne la conciliation et l'intégration des diverses conceptualisations des valeurs de la nature et de ses bienfaits pour les êtres humains dans la gouvernance, les institutions et les politiques pertinentes pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions. Il mettra en exergue : a) les types de conceptualisation de la valeur de la nature et de ses bienfaits pour les êtres humains, qui n'ont pas été explicitement examinés ou incorporés dans la prise de décisions; b) les types d'approches de détermination de la valeur ainsi que leur articulation, intégration et conciliation, qui sont sous-développés ou n'ont pas été explicitement incorporés dans la prise de décisions; c) les problèmes qui ont entravé l'incorporation des diverses conceptualisations des valeurs

de la nature et de ses bienfaits dans un ensemble de contextes et de niveaux de prise de décisions et d'élaboration de politiques, ainsi que leurs implications pour la durabilité; et d) les conséquences qu'a eues pour différentes parties prenantes l'application d'un sous-ensemble de valeurs au lieu de la totalité des valeurs pertinentes biophysiques, sociales et culturelles, économiques, globales (y compris autochtones et locales) et ayant trait à la santé, quand ces valeurs sont en jeu.

17. Le chapitre 6 mettra l'accent sur les besoins de renforcement des capacités et les étapes requises pour répondre à ces besoins, y compris les capacités d'adoption, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Il s'appuiera sur les conclusions des chapitres précédents et mettra en exergue les types de renforcement des capacités nécessaires pour : a) la reconnaissance explicite des différents types de conceptualisation de la nature et de ses bienfaits; b) les différents types de méthodologies et approches de détermination de la valeur nécessaires pour les refléter; et c) leur incorporation explicite dans les décisions et les politiques à différents niveaux et dans différents contextes.

### III. Principales informations à évaluer

18. Toutes les sources d'informations pertinentes seront évaluées, y compris les ouvrages et revues soumis à un examen par les pairs, la littérature grise et les savoirs autochtones et locaux.

### IV. Structure opérationnelle

19. La structure opérationnelle comprendra un groupe d'appui technique (au moins un administrateur équivalent plein temps et un fonctionnaire d'administration équivalent plein temps). Le Groupe d'experts multidisciplinaire choisira 2 ou 3 coprésidents, 60 auteurs et 12 éditeurs-réviseurs, conformément aux procédures d'élaboration des produits de la Plateforme. Les coprésidents et le groupe d'appui technique auront des capacités de facilitation avérées pour assurer la communication entre les disciplines et les secteurs, ainsi que l'incorporation des différents types de connaissances détenues par les participants.

20. Les coprésidents seront issus de disciplines différentes, à savoir, biophysique/géographie, sciences sociales et humanités, avec une solide expérience en matière d'incorporation d'une diversité de valeurs de la nature et de ses bienfaits. Chaque chapitre aura 2 ou 3 auteurs coordonnateurs principaux, 7 ou 8 auteurs principaux et 2 éditeurs-réviseurs. Les experts seront issus des milieux universitaires, des principaux groupes des parties prenantes et des détenteurs de savoirs autochtones et locaux pour garantir une large couverture des différentes visions du monde. Les auteurs seront issus des cinq régions des Nations Unies, d'un ensemble de disciplines, et seront invités à diriger différentes sections de chaque chapitre.

21. Le comité de gestion comprendra le groupe d'appui technique, les coprésidents et un auteur coordonnateur principal par chapitre, ainsi que deux membres du Groupe et un membre du Bureau.

### V. Déroulement et calendrier des travaux

22. Le déroulement et le calendrier des travaux proposés pour la préparation et l'établissement du rapport d'évaluation méthodologique sont résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>Calendrier</i>	<i>Activités et dispositions institutionnelles</i>	
Premier trimestre	La Plénière décide de lancer la réalisation de l'évaluation.	
Premier trimestre	Le président, par l'intermédiaire du secrétariat, invite les gouvernements et les autres parties prenantes à désigner des experts (coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux, auteurs principaux et éditeurs-réviseurs) pour réaliser l'évaluation sur la base du rapport de cadrage approuvé par la Plénière à sa quatrième session (environ 10 semaines).	
Première année	Deuxième trimestre	Le Groupe d'experts multidisciplinaire choisit les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs en appliquant les critères de sélection approuvés.
	Deuxième trimestre	Le groupe d'appui technique est mis en place, et la réunion du comité de gestion est organisée pour préparer la première réunion des auteurs, avec le groupe d'appui technique.
	Troisième trimestre	La première réunion des auteurs est tenue afin d'élaborer plus avant le plan annoté ainsi que les sections et les chapitres et d'attribuer les rôles et les responsabilités dans la rédaction.

<i>Calendrier</i>	<i>Activités et dispositions institutionnelles</i>
Troisième et quatrième trimestres	Un premier projet de rapport d'évaluation est rédigé.
Premier trimestre	L'examen collégial par les experts se déroule (six semaines).
Premier trimestre	La deuxième réunion des auteurs est tenue afin de se pencher sur les observations formulées lors de l'examen et de préparer le deuxième projet de rapport d'évaluation et un premier projet de résumé à l'intention des décideurs.
Premier et deuxième trimestres	Le deuxième projet de rapport d'évaluation et le premier projet de résumé à l'intention des décideurs sont rédigés.
Troisième trimestre	Le deuxième projet de rapport d'évaluation et le premier projet de résumé à l'intention des décideurs sont examinés par les gouvernements et les experts (huit semaines).
Troisième trimestre	La troisième réunion des auteurs est tenue afin de se pencher sur les observations formulées lors de l'examen et de préparer le projet final de rapport d'évaluation et le projet final de résumé à l'intention des décideurs.
Deuxième année Troisième et quatrième trimestres	Le projet final de rapport d'évaluation et le projet final de résumé à l'intention des décideurs sont rédigés.
Quatrième trimestre	Les documents finaux sont transmis au secrétariat pour édition et traduction (12 semaines avant la session de la Plénière).
Quatrième trimestre	L'évaluation, notamment le résumé à l'intention des décideurs, est soumise aux gouvernements pour examen final avant la session plénière (six semaines avant la session de la Plénière).
Quatrième trimestre	Les gouvernements transmettent leurs observations finales sur le résumé à l'intention des décideurs en vue des préparatifs de la session de la Plénière.
Quatrième trimestre	La session de la Plénière a lieu.

## VI. Coûts estimatifs

23. Il ressort des débats tenus sur le budget du programme de travail de la Plateforme que les coûts indicatifs de cette évaluation ne devraient pas excéder 800 000 dollars. Des coûts estimatifs révisés pour cette évaluation seront soumis à la cinquième session de la Plénière, lors de laquelle le lancement de l'évaluation fera l'objet d'un nouvel examen.

## VII. Communication et sensibilisation

24. Le rapport d'évaluation et son résumé à l'intention des décideurs seront publiés, et le résumé à l'intention des décideurs sera disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Ces rapports seront mis à disposition sur le site Internet de la Plateforme ([www.ipbes.net](http://www.ipbes.net)). Conformément à la stratégie de communication de la Plateforme, des forums internationaux pertinents seront identifiés et les conclusions du rapport et le résumé à l'intention des décideurs y seront présentés. Il s'agit notamment des symposiums scientifiques nationaux et internationaux et des réunions des accords environnementaux multilatéraux relatifs à la biodiversité, des organismes des Nations Unies, du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

## VIII. Renforcement des capacités

25. Les activités de renforcement des capacités seront organisées conformément au plan de mise en œuvre de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités (par exemple, le programme de bourses).